

505LM236/2

547

(1940)

A

Passage en transit des marchandises
à travers la zone libre

(s) CA 18. 9.40 23 II

Passage en transit des marchandises à travers la zone libre

Extrait du P.V. de la séance du Conseil d'Administration
du 18 septembre 1940

QU. II - Exposé d'ensemble de M. LE BESNERAIS
sur la situation de la S.N.C.F. depuis le
début de juin.

(s) p. 23

Transit des marchandises
à travers la zone libre

M. Barrio La question du passage en transit par la zone libre n'a-t-elle pas été examinée avec les autorités allemandes ?

M. LE BESNERAIS répond que la S.N.C.F. ne verrait, pour sa part, que des avantages à assurer le trafic en transit à travers la zone libre, et elle est toute prête à le faire. Mais la question la dépasse : elle doit être discutée entre les groupements industriels et commerciaux et les services économiques allemands.

M. du CASTEL demande si les marchandises qui ne doivent sortir des usines qu'avec l'autorisation des autorités allemandes (ou des organisations françaises ayant reçu l'investiture de ces autorités), au double point de la qualité des produits et de leur destination finale, ne pourraient pas tout simplement être placées sous plomb en transit de douane.

La question vaudrait qu'on l'examine. Car l'acheminement direct par la zone libre, en même temps qu'il accélérerait le transport, en réduirait le prix et améliorerait la rotation du matériel.

M. LE BESNERAIS répond que la question n'a pas été posée à la S.N.C.F. Mais celle-ci est toute disposée à participer aux négociations.

M. du CASTEL retient que, de l'avis du Directeur Général, la question est du ressort des organisations industrielles et commerciales plutôt que du ressort du chemin de fer.

M. LE BESNERAIS estime, en effet, que cette question du passage des marchandises par la zone libre est une question de principe. Il faut, avant tout, que les autorités allemandes acceptent ce principe.

L'affaire doit être débattue, d'abord sur le plan économique, ensuite seulement au point de vue chemin de fer.

M. du CASTEL reconnaît que l'on pourra se heurter à certaines difficultés. Mais ce n'est pas une raison pour ne pas essayer de les résoudre.